



A Calais, délit de migrer et délit de solidarité

Communiqué du 24/02/2016

Le 22 février 2016 dernier, six migrant-e-s étaient condamné-e-s à de la prison ferme pour être monté-e-s dans un ferry avec deux de leur soutiens condamnés eux à 300 euros d'amende « pour aide au passager clandestin »¹ à la suite d'une manifestation. Encore une fois, le joug de la répression s'est abattu sur les migrant-e-s de Calais – dont le seul tort a été de vouloir jouir de leur droit inaliénable à la libre circulation – et leurs soutiens pour avoir manifesté leur solidarité.

En effet, ces huit inculpé-e-s font suite aux 18 autres migrant-e-s et 9 de leurs soutiens arrêté-e-s et jugé-e-s pour la plupart d'entre eux/elles en comparution immédiate. Ces arrestations et condamnations ne sont qu'une facette de l'arsenal répressif mis en place à Calais progressivement depuis les accords du Touquet et la fermeture de Sangatte en 2003. Face à ce drame humanitaire vécu par les migrant-e-s à Calais, la France et la Grande Bretagne, tout comme le reste de l'Europe d'ailleurs, ont choisi la voie de la répression aveugle et féroce. Le crime de migration est né... Circuler librement et s'installer librement, autrefois des droits inaliénables, sont devenus des crimes en France et dans la plupart des pays occidentaux. Ces pays mettent en place des politiques nauséuses directement inspirées des positions de l'extrême droite française et européenne ; extrêmes droites qui peinent aujourd'hui à faire entendre une voix discordante des gouvernements tant les gouvernant-e-s de l'UE, au premier rang desquels la France, ont épousé leurs doctrines nationalistes.

Pourtant, face au drame quotidien et à la détresse des migrant-e-s de Calais cantonné-e-s dans une « jungle », la solution est dans la déclaration universelle des droits de l'Homme, seule la liberté de circulation et la liberté d'installation revendiquées par la FASTI permettraient de mettre un terme à ces horreurs causées par les politiques européennes.

Dans un contexte de répression et de repli identitaire et nationaliste rappelant les heures sombres de l'histoire européenne, plus que jamais la FASTI exprime sa solidarité avec tou-te-s les migrant-e-s et leurs soutiens à Calais et ailleurs et condamne avec fermeté les répressions aveugles et les peines prononcées pour ce qui ne doit jamais être un crime : la liberté de circulation et d'installation et la solidarité.

¹ *Le délit de solidarité, auquel le gouvernement avait annoncé renoncer, semble bien maintenu à la lumière des jugements rendus.*